



Golf Canada  
Suite 1, 1333 Dorval Drive, Oakville, ON L6M 4X7  
905.849.9700 1.800.263.0009 info@golfcanada.ca

[golfcanada.ca](http://golfcanada.ca)

---

Février 2017

## **Politique de Golf Canada relative au code vestimentaire**

La Politique relative au code vestimentaire vise à maintenir des normes raisonnables et appropriées lors des compétitions de Golf Canada. Tous les concurrents et cadets doivent respecter la Politique relative au code vestimentaire de Golf Canada dans tous les clubs hôtes.

La Politique relative au code vestimentaire de Golf Canada est en vigueur lors de toutes les compétitions de Golf Canada, conjointement au code vestimentaire du club hôte.

Il appartient au Comité du tournoi de juger de la tenue vestimentaire. Un concurrent qui enfreint la Politique relative au code vestimentaire ne peut pas prendre le départ; si l'infraction est découverte en cours de jeu, le concurrent ou le cadet doit rectifier sa tenue dans les meilleurs délais.

### **Tenue permise :**

- Les hommes portent polos de golf avec collet (les cols cheminée sont permis). Les shorts sont permis, sauf les shorts avec pochettes plaquées.
- Les femmes portent pantalons, shorts, jupes-shorts, pantalons capri ou robes. Les chemises avec col en V ou col cheminée et sans manches sont permises. Il est permis de porter le haut sorti du pantalon ou vêtement de bas. Le col échancré ou la taille dévoilée est interdit.
- La casquette ou visière doit être portée avec la visière devant.

### **Tenue interdite :**

- Les pantalons denim ou jeans, peu importe la couleur, les shorts à ourlet effiloché, les shorts de tennis, les pantalons ou shorts de style cargo (avec pochettes plaquées), les chandails débardeurs ou bain-de-soleil, les chandails en filet, les vêtements sport, les t-shirts.
- Casquettes ou visières à l'intérieur du chalet.
- Sandales, y compris les sandales avec crampons mous.
- Si le club hôte a des restrictions additionnelles, cette information sera communiquée aux compétiteurs.
- Tout autre tenue inappropriée telle que décidé par le Comité de tournoi.

### **Chaussures**

Le port de chaussures à crampons traditionnels (peu importe la composition, c.-à-d. en céramique, en plastique, etc.) ou crampons en métal, en partie ou en entier, peu importe le design (si le métal peut venir en contact avec le terrain) est interdit durant les rondes de compétition, y compris les rondes de pratique officielles.

---



**Note** : La pénalité pour infraction à cette condition est la **disqualification**.

**Cadets** : Le port de chaussures à semelle lisse de caoutchouc est exigé (c.-à-d. chaussures de course). Les sandales, les chaussures à bout ouvert et les chaussures de golf avec crampons traditionnels en métal ou crampons mous sont interdites.

**Note** : Une infraction à cette condition peut entraîner la disqualification du compétiteur.

---